



Envoyé en préfecture le 30/05/2023  
Reçu en préfecture le 30/05/2023  
Affiché le **30 MAI 2023**  
ID : 029-200054724-20230523-DE2023\_075-DE

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 27  
Membres votants : 29

Le 23 mai 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 17 mai 2023. Publication de la convocation le : 17 mai 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
Mme Michèle LACOUR a donné procuration à Mme Simone JOURAND

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 30 MAI 2023

Délibération n° 2023-075 : Réhabilitation du Mât Fénoux – attribution des marchés

Rapporteur : Michel VAN PRAET

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune d'Audierne a engagé un programme de réhabilitation du Mât Fénoux, la collectivité est assistée d'un maître d'œuvre pour la conduite de cette opération, l'architecte du patrimoine Piotr Candio. Le périmètre d'intervention de P Candio porte sur la restauration de la tourelle, et non des abords.

Objectifs :

- Valeur historique : par arrêté du Préfet de la Région Bretagne en date du 5 juillet 2022, le Mât Fénoux est inscrit au titre des monuments historiques.
- Valeur culturelle.
- Attraction : un parcours d'interprétation y passe.
- Situation stratégique : visible de la route, qui mène à l'embarcadère vers l'île de Sein, l'édifice est facile d'accès à pied (par le chemin de halage intégré au GR34), à vélo ou en voiture.
- Lieu d'animation : futur lieu d'animation, il contribuera au rayonnement culturel et touristique de la ville et du Cap Sizun.

Il est à noter que les échanges avec la DRAC et l'ABF en vue de la protection, du permis de construire et des travaux, ainsi qu'avec la Fondation du Patrimoine et la mission Bern en vue de la souscription et des subventions ont considéré le traitement des abords et l'interprétation des fonctions du mâ-t-pilote vis-à-vis des publics. La description des futurs usages d'un bâtiment présenté à la protection MH constitue un élément intrinsèque de la décision favorable d'inscription ou classement. La programmation de ces usages avait d'ailleurs été déterminante lors de l'audition qui a permis la protection.

Une procédure de marché public a été lancée, portant sur la réhabilitation de la tourelle. Ainsi, d'autres travaux ou aménagements concernant les abords et l'interprétation seront à mettre en œuvre en parallèle de la restauration de la tourelle.

6 lots ont été définis dans le cadre du marché public :

- Lot 1 : maçonnerie-peinture-électricité,
- Lot 2 : serrurerie-métallerie,
- Lot 3 : charpente,
- Lot 4 : couverture,
- Lot 5 : paratonnerre,
- Lot 6 : menuiserie.

Conformément au Règlement de la Consultation, les critères suivants sont appliqués :

1. Prix : Pondération 40%
2. Valeur technique de l'offre : Pondération 60%
  - 2.1. Prise en compte des objectifs de restauration et des points spécifiques : 30 points
  - 2.2. Qualité et références des personnels prévus pour le chantier : 20 points
  - 2.3. Qualité des fournitures et moyens matériels pour l'exécution des travaux : 10 points

10 offres ont été reçues :

LOT	Entreprise	Montant de l'offre HT
Lot 1 : Maçonnerie, électricité, ravalement	Pas d'offre	Sans objet
Lot 2 : Serrurerie	LE BARON	69 953,85€
	CORLAY	28 170,00 €
	LE GRAND	31 847,50 €
Lot 3 : Charpente	COUVERTURE DE L'AULNE	19 458,36 €
	BOIS CONSTRUCTION	12 517,70 €
Lot 4 : Couverture	COUVERTURE DE L'AULNE	32 926,34 €
	UDOC	47 678,43 €
Lot 5 : Paratonnerre	ARTPROTECT	5 995,00 €
Lot 6 : Menuiserie	BOIS CONSTRUCTION	29 841,80 €
	DARDE	27 828,00 €

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché aux entreprises répondant le mieux aux critères du marché.

Les documents relatifs à la consultation sont annexés à la présente délibération.

Vu la délibération 2022-017 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022 prenant acte du débat d'orientations budgétaires ;  
Vu la délibération 2022-034 du conseil municipal du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;  
Vu la délibération DE2023-013 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires  
Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal  
Vu la proposition de la commission d'appel d'offres du 24 avril 2023,

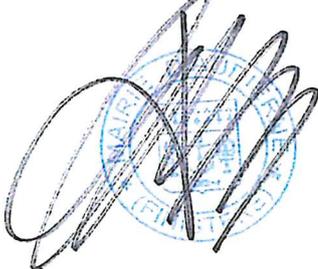
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « Réhabilitation du Mât Fénoux – lot 2 : Serrurerie » à l'entreprise Corlay pour un montant de 28 170,00 € HT ;
- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « Réhabilitation du Mât Fénoux – lot 3 : Charpente » à l'entreprise Couverture de l'Aulne pour un montant de 19 458,36 € HT ;
- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « Réhabilitation du Mât Fénoux – lot 4 : Couverture » à l'entreprise Couverture de l'Aulne pour un montant de 32 926,34 € HT ;
- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « Réhabilitation du Mât Fénoux – lot 5 : Paratonnerre » à l'entreprise Artprotect pour un montant de 5 995,00 € HT ;
- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres, et d'attribuer le marché « Réhabilitation du Mât Fénoux – lot 6 : Menuiserie » à l'entreprise Darde pour un montant de 27 828,00 € HT ;
- suivre la commission d'appel d'offres et déclarer le lot 1 « Maçonnerie – électricité – ravalement » infructueux et l'autoriser à mettre en œuvre une procédure de passation sans publicité ni mise en concurrence pour les lots infructueux ;
- autoriser le Maire à signer les marchés et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Affiché le

ID : 029-200054724-20230523-DE2023\_075-DE